Proposition à partir d'un document source, utilisé comme document didactique pivot

2nd Bac Pro - Histoire - Le premier empire colonial - XVI-XVIII^e siècles

Situation : Bordeaux et le commerce triangulaire

Notions et mots-clés :

Traite négrière, commerce triangulaire, code noir

Bibliographie:

Éric SAUGERA, Bordeaux, port négrier - XVIIe-XIXe siècles, Karthala, 1995.

François Hubert, Christian Block, Jacques de Cauna, Bordeaux au XVIII^e siècle, le commerce atlantique et l'esclavage, Bordeaux, Le Festin, 2010. Catalogue de l'exposition permanente consacrée à l'esclavage et au commerce triangulaire au musée d'Aquitaine de Bordeaux.

Compétences et capacités mises en oeuvre:

Dater des faits et les situer dans un contexte chronologique

Montrer en quoi la situation est caractéristique du sujet d'étude

Expliquer le contexte, le rôle des acteurs, et les enjeux de la situation étudiée

Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans le document selon des critères donnés

Identifier la nature, l'auteur et les informations accompagnant le document

Dégager l'intérêt et les limites du document

Déroulé de la séance

Le cours débute par la projection d'un document de lancement : une photographie récente de la place de la bourse de Bordeaux, avec un zoom sur un mascaron.



Place de la Bourse, Bordeaux



mascaron représentant une tête de servante noire, Quai Richelieu, XVIIIe siècle, Bordeaux.

Cette architecture témoigne du passé de Bordeaux, et notamment de ses relations commerciales et esclavagistes avec l'Afrique et les colonies.

Est ensuite distribué aux élèves un extrait du journal de bord de Joseph Brugevin, armateur bordelais, commandant le navire négrier *La Licorne* entre 1787 et 1788.

Extrait du journal de bord de *la Licorne* (reproduit ici partiellement, voir annexe)

Le navire la *Licorne* de Bordeaux, du port de six cent vingt-cinq tonneaux, appartenant à messieurs Cochon, Troplong et Cie, négociants de ladite ville, a été expédié par eux sous mon commandement et gestion pour la côte de Mozambique passant par l'île de France et destiné à y traiter cinq cents têtes de nègres et les transporter dans les colonies françaises de l'Amérique, particulièrement dans l'île et côte de Saint Domingue; ce navire étant armé de huit canons du calibre de quatre, six pierriers, douze espingoles, trente-six fusils, vingt-quatre paires de pistolets, vingt-quatre sabres, et quarante-cinq hommes d'équipage tout compris, muni de fers à nègres, colliers, chaînes, fourneaux et chaudières, ainsi que tout son gréement, rechanges, pièces à eau pour la contenance de six cents barriques et des vivres pour dix-huit mois de voyage pour l'équipage avec une partie de ceux destinés pour les nègres.

[...]

Les élèves doivent identifier le document distribué sans l'avoir lu dans son intégralité (leur faire repérer que la lecture des premières lignes et de la signature est suffisante pour identifier la nature du document). Faire repérer la date du document. Expliquer le sigle [...], marque de coupure du texte.

L'objectif du cours est annoncé aux élèves :

Il s'agit d'étudier le voyage d'un navire – négrier - bordelais à travers l'empire français (empire qui a déjà été amputé d'une grande partie de ses territoires en raison du traité de Paris signé en 1763 ; cette information permet de faire le lien avec le sujet d'étude)

Le document est lu à voix haute par le professeur.

Un fond de carte et une fiche activité (voir en annexe) sont distribués aux élèves, qui vont ensuite pouvoir travailler en autonomie.

Il est expliqué aux élèves que pour les consignes suivantes, l'étape 1 n'est pas obligatoire, elle est une phase transitoire pour réaliser l'étape 2. Si elle n'est pas réalisée visuellement sur le texte support (les extraits du journal de bord de Brugevin), il s'agit néanmoins d'une réflexion introductive nécessaire pour appréhender l'étape 2.

Le travail peut être réparti par le professeur entre les élèves. Chaque élève peut ne faire qu'un des trois exercices (identifiés ci-dessous par les lettres A, B et C), d'autres en faire, deux (par exemple A et B, ou A et C) ou la totalité. Le travail peut être individuel et/ou collectif.

Des élèves sont chargés de faire ce travail directement sur le tableau de la classe (après avoir pris connaissance des consignes et lorsque que tous les élèves se sont engagés dans le travail). Le tableau assure une mise en commun des informations qui sont ensuite validées par les élèves et le professeur.

Exercice A. Le voyage de la Licorne :

Étape 1 : Souligner en bleu dans le texte toutes les indications de lieux

Étape 2 : Tracer sur le fond de carte le trajet de la Licorne

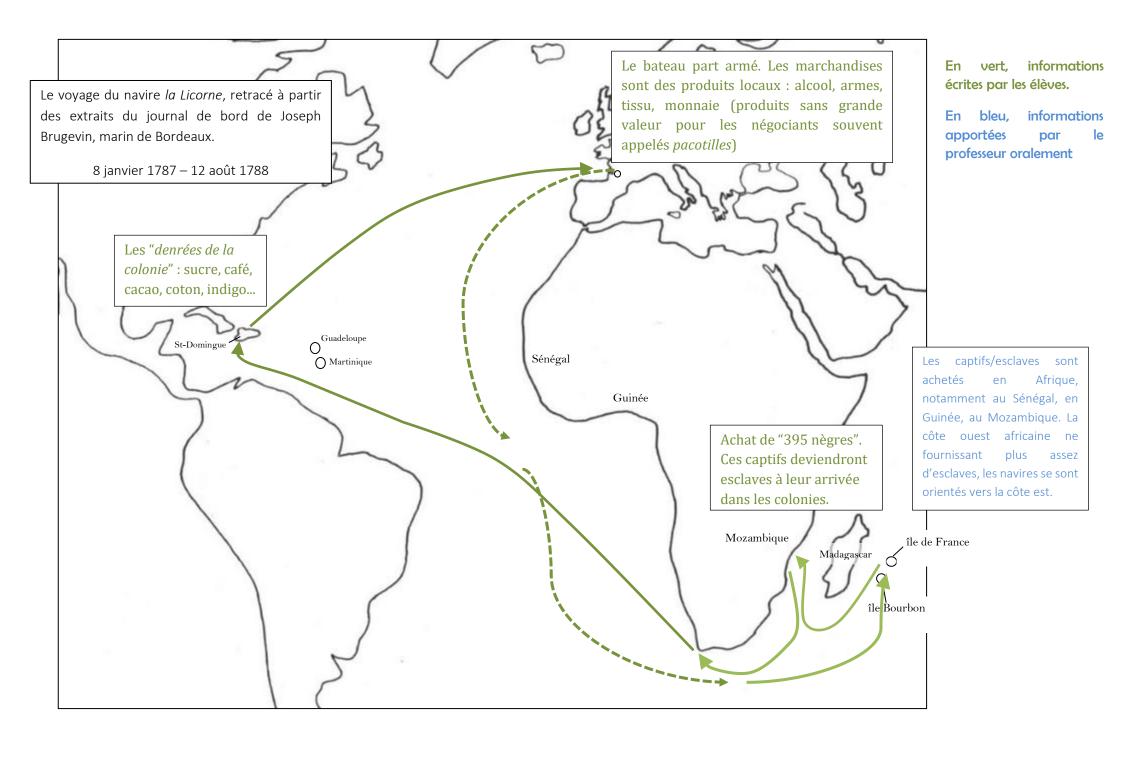
Exercice B. Les marchandises

Étape 1 : Souligner en vert dans le texte les marchandises transportées

Il s'agira de faire distinguer aux élèves les produits d'avitaillement (produits de toute nature destinés à être utilisés ou consommés par l'équipage ou les passagers) et les marchandises (destinées à un usage commercial)

Étape 2 : Inscrire sur le fond de carte les catégories de marchandises transportées en fonction du lieu où se trouve *la Licorne*.

Les élèves complètent leur fond de carte sur papier et sur le tableau de la salle de cours où le fond de carte est projeté. Le professeur complète les informations apportées par le document.



Exercice C. Les conditions du voyage

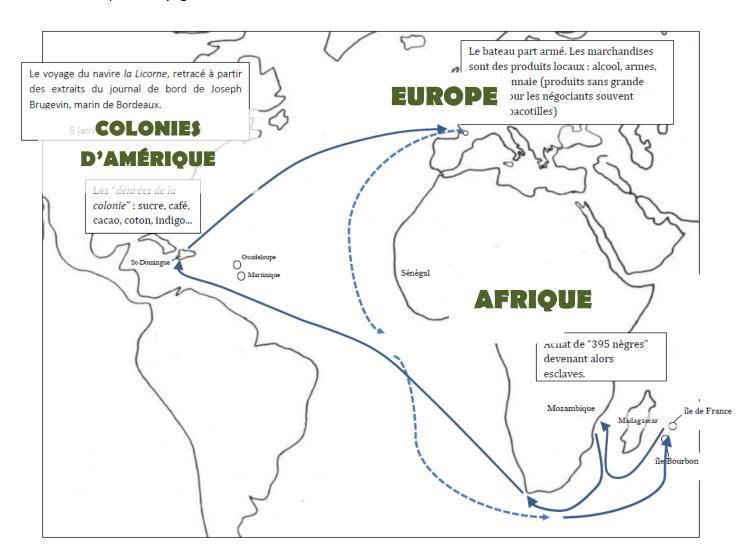
Étape 1 : Souligner en **rouge** dans le texte les indices nous permettant de comprendre comment le voyage se déroulait.

Étape 2 : Écrire 2 à 3 phrases pour décrire les conditions du voyage.

Le navire part armé, le voyage peut donc être dangereux. Le capitaine décrit à l'aller un voyage « heureux », particulièrement pour les marins. En revanche, les maladies comme le « scorbut » sont présentes notamment pour les esclaves qui eux sont transportés dans des conditions déplorables (les « fers à nègres, colliers, chaînes » montés sur le bateau au départ montrent qu'ils étaient attachés). L'expédition dure plus d'un an et demi.

Pour le deuxième temps de la séance, il s'agit de généraliser l'exemple vu avec le trajet de *La Licorne* pour que les élèves identifient le concept de « commerce triangulaire ».

Pour cela, sur le tableau de la salle de cours déjà complété par les étapes 1 et 2, les continents concernés par le voyage de la Licorne sont notés.



Le fond de carte est ensuite retiré pour ne laisser apparaître que les informations ajoutées. Elles permettent de visualiser le schéma du commerce triangulaire qui progressivement prend forme et est recopié par les élèves.

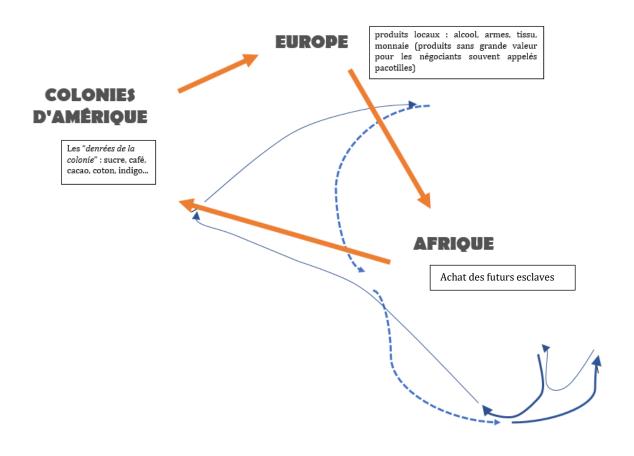
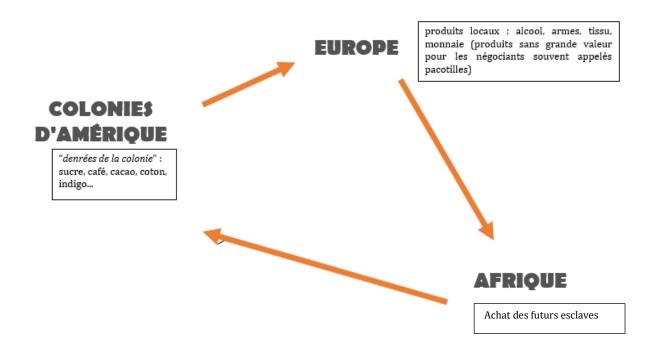


SCHÉMA DU COMMERCE TRIANGULAIRE AU XVIIIE SIECLE



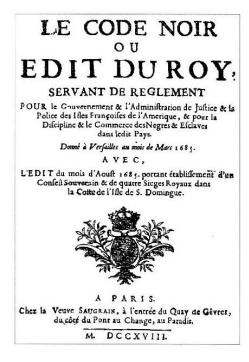
Le dernier temps du cours permet de montrer aux élèves que le journal de bord de Brugevin ne suffit pas pour présenter le commerce triangulaire. En effet, que deviennent les captifs une fois débarqués sur l'île de Saint-Domingue ? De plus, il s'agit de faire prendre conscience aux élèves que l'histoire ne peut pas se construire à partir d'un seul témoignage. Deux documents sources (une gravure des Antilles et des extraits du *Code noir*) accompagnés d'une courte trace écrite sont donc distribués aux élèves pour aborder cette question, et peuvent servir de transition au cours suivant portant sur l'économie de plantation, l'esclavage et sa remise en question.



Du Tertre, R. P. Jean-Baptiste, *Histoire générale des Antilles habitées par les François. Divisée en deux tomes, Et enrichie de cartes & de figures*, Paris, 1667-1671.

Consultable sur le site de gallica gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Ce document présente une sucrerie des Antilles. L'auteur cherche à représenter tout ce qu'il voit, il met l'accent non pas sur l'esclavage, mais davantage sur la diversité des végétaux et l'exotisme du lieu.



Article 2 – Tous les esclaves qui seront dans nos îles seront baptisés et instruits dans la religion catholique, apostolique et romaine [...]

Article 22 – Seront tenus les maîtres de faire fournir, par chaque semaine, à leurs esclaves, âgés de dix ans et au-dessus, pour leur nourriture, deux pots et demi mesure de Paris¹, de farine de manioc ou trois cassaves² pesant chacune deux livres et demie au moins, ou autre chose équivalente, avec deux livres de bœuf salé, ou trois livres de poissons ou autres choses à proportion [...]

Article 44 – Déclarons les esclaves être meubles et comme tels entrer dans la communauté, n'avoir point de suite par hypothèque³ [...]

- 1. mesure de Paris: environ 1,8 litre
- 2. cassaves : galettes de farine de manioc
- **3. n'avoir point de suite par hypothèque :** les esclaves ne pouvaient être considérés comme des objets de garanties mais pouvaient être considérés comme des objets de saisie comme d'autres biens.

Extraits du code noir, 1685

Consultable sur le site de gallica gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Trace écrite (réalisée par le professeur)

- Les captifs, vendus comme esclaves, sont placés dans des « habitations » pour travailler, ces habitations sont essentiellement des sucreries (plantation de cannes à sucre, transformation de la canne en sucre). Existent aussi des caféières, des cotonneries, des indigoteries, des cacaoyères. Ce sont des lieux très organisés.
- Chaque maître fait ce qu'il souhaite de ses esclaves considérés comme des « meubles ». Le *code noir*, promulgué en **1685** sous Louis XIV, réglemente la vie de ses esclaves dans les colonies françaises.

Limites de la séance :

- Le document support est un document long entraînant pour certaines élèves des difficultés d'appropriation (en partie soulevées par une lecture orale du professeur).
- Pour une appropriation optimale de la séance, chaque élève devrait pouvoir réaliser individuellement les 3 exercices de l'étape 1, ce qui se révèle très délicat pour les élèves aux compétences les plus fragiles.

ANNEXES Documents élèves

- 1. Extraits du journal de bord *La licorne*, distribué aux élèves en A3 Source : François CADILHON, Laurent COSTE, *L'Europe des XVIII*e et XVIIIe siècles, Textes et documents, Presses universitaires de Bordeaux, 2008, pp. 315-317
- 2. Fond de carte, distribué aux élèves en A3
- 3. Fiche activité élève
- 4. Gravure de Du Tertre et extrait du code noir, distribué aux élèves en A3 Source : gallica gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Le navire la *Licorne* de Bordeaux, du port de six cent vingt-cinq tonneaux, appartenant à messieurs Cochon, Troplong et Cie, négociants de ladite ville, a été expédié par eux sous mon commandement et gestion pour la côte de Mozambique passant par l'île de France et destiné à y traiter cinq cents têtes de nègres et les transporter dans les colonies françaises de l'Amérique, particulièrement dans l'île et côte de Saint Domingue; ce navire étant armé de huit canons du calibre de quatre, six pierriers, douze espingoles, trente-six fusils, vingt-quatre paires de pistolets, vingt-quatre sabres, et quarante-cinq hommes d'équipage tout compris, muni de fers à nègres, colliers, chaînes, fourneaux et chaudières, ainsi que tout son gréement, rechanges, pièces à eau pour la contenance de six cents barriques et des vivres pour dix-huit mois de voyage pour l'équipage avec une partie de ceux destinés pour les nègres.

La cargaison consistait en diverses marchandises pour la traite comme vin, eau-devie, liqueur, fer en barre, fusils de traite, de munition et de chasse, poudre de guerre, toiles, draperies, soieries, galons d'or et d'argent et autres articles, le tout des fabriques de France avec des piastres d'Espagne pour la valeur du montant de la moitié de la cargaison.

Ce navire, expédié des bureaux des classes de l'amirauté de Bordeaux, le 8 janvier 1787, leva l'ancre et démarra de devant ladite ville pour descendre la rivière jusqu'au bec d'Ambès pour finir d'y prendre le reste de son chargement [...]

Le trajet de Mozambique au cap de Bonne Espérance fut heureux et le temps assez beau. J'entrai dans la rade qui forme le port de Table Baye, le 10 février, pour y faire de l'eau, renouveler les vivres et mettre à terre 60 nègres qui avaient besoin de prendre l'air de terre, parce que le scorbut commençait à se manifester [...] J'avais perdu dans la traversée 7 nègres morts de maladie ou d'accident comme on le verra sur l'état des morts. [...]

Le 21 avril, j'eus connaissance de la terre de Saint Domingue. Le lendemain 22, nous entrâmes dans la rade du Cap-Français [...] après 60 jours de traversée depuis

le départ du cap de Bonne Espérance. Toute la cargaison était en très bon état, n'ayant que 2 nègres affectés du scorbut. Je me proposais de les mettre à terre,

soudain après que la visite de santé aurait été faite à bord. J'avais perdu 6 têtes de

nègres depuis le départ du cap de Bonne Espérance, y compris un petit négrillon qui

tomba à la mer et qu'on ne put sauver.

Le 23 à 8 heures, la visite de santé vint à bord et ne trouva aucune maladie

contagieuse. En conséquence il fut permis d'aller et venir à terre et à bord. Le même

jour l'administration se transporta à bord à 10 heures du matin. Tous les nègres furent

comptés, chaque espèce en particulier. Il s'en trouva 390 de tout âge et de tout sexe.

Le lendemain j'allai à terre faire mes déclarations à l'amirauté. Je me décidai à vendre

la cargaison dans cette partie de l'île et je fis annoncer ma résolution dans les papiers

publics.

Le 25, j'ouvris la vente. Je convins avec les négociants et habitants qui voulaient

acheter des nègres, qu'ils me payeraient un tiers comptant, un tiers dans un an, et

l'autre tiers en avril 1790. Tout étant d'accord, je vendis et livrai à tous ceux qui

voulurent en acheter et du 25 avril au 10 mai ma vente fut entièrement finie et les

390 nègres que j'avais introduits produisirent une vente de 723 000 livres argent de

la colonie.

Dans le courant du mai et partie de juin je fis le recouvrement du tiers comptant de

ma vente. J'employai cette somme en achat de denrées de la colonie que je fis charger

à bord du navire la Licorne, que j'avais fait caréner et mettre en état de remettre en

mer pour revenir en Europe. [...]

Le 23 juin [...] le vaisseau était hors de passes. Je dirigeai ma route pour faire mon

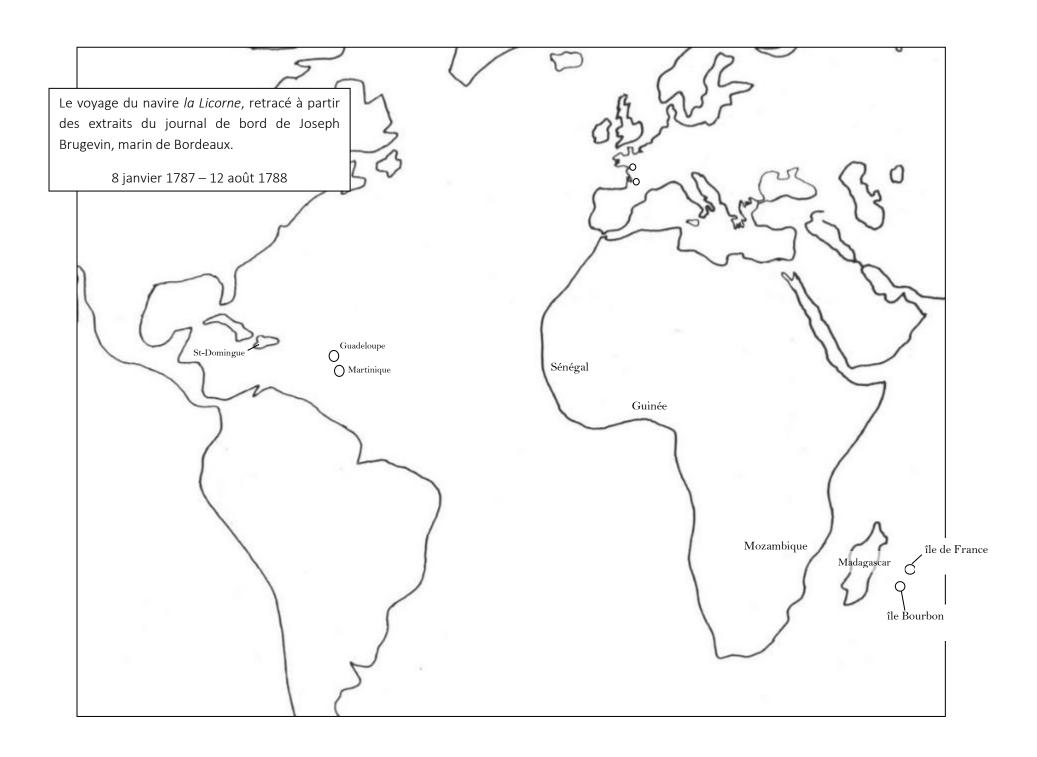
retour à Bordeaux. La traversée a été aussi heureuse qu'on pouvait le désirer. Le 12

août j'eus connaissance de la rivière de Bordeaux, tout mon équipage étant en très

bon état et n'ayant éprouvé aucune maladie dans le cours de la traversée.

Je certifie le présent journal véritable, à Bordeaux le 14 août 1788.

Signé : J. Brugevin



ACTIVITÉ 1 - RELEVER DES INFORMATIONS EXTRAITES D'UN DOCUMENT

A. Le voyage de la Licorne :

- Étape 1 : Souligner en bleu dans le texte toutes les indications de lieux
- Étape 2 : Tracer sur le fond de carte le trajet de la Licorne

B. Les marchandises

- Étape 1 : Souligner en vert dans le texte les marchandises transportées
- Étape 2 : Inscrire sur le fond de carte les catégories de marchandises transportées en fonction du lieu où se trouve La Licorne

C. Les conditions du voyage

Étape 1 : Souligner en <mark>rouge</mark> dans le texte les indices nous permettant de comprendre comment le voyage se déroulait.
Étape 2 : Écrire 2 à 3 phrases pour décrire les conditions du voyage.

ACTIVITÉ 2 : CONCEPTUALISER LES INFORMATIONS EXTRAITES D'UN DOCUMENT

En vous aidant du voyage de la Licorne, réaliser un schéma du **commerce triangulaire** au XVIII^e siècle retraçant les différentes escales et marchandises transportées

ACTIVITÉ 3 : DÉPASSER LES LIMITES DU DOCUMENT DE BRUGEVIN.

Que deviennent les captifs débarqués à Saint-Domingue?

Pour nous aider à répondre à cette question, voici deux autres documents. Des reproductions de ces 2 documents sont visibles au musée d'Aquitaine de Bordeaux.



Source : Du Tertre, R. P. Jean-Baptiste, Histoire générale des Antilles habitées par les François. Divisée en deux tomes, Et enrichie de cartes & de figures, Paris, 1667-1671



SERVANT DE REGLEMENT

POUR le Gouvernement & l'Administration de Justice & la Police des Isles Françoises de l'Amerique, & pour la Discipline & le Commerce des Negres & Esclaves dans ledit Pays.

Domé à Verfailles au mois de Mars 1685.

AVEC,

L'EDIT du mois d'Aoust 1685, portant établissement d'un Conseil Souverain & de quarre Sieges Royaux dans la Cotte de l'Isse de S. Domingue.



A PARIS

Chez la Veuve SAUGRAIN, à l'entrée du Quay de Gêvres, du côté du Pont au Change, au Paradis.

M. DCCXVIII.

Article 2 – Tous les esclaves qui seront dans nos îles seront baptisés et instruits dans la religion catholique, apostolique et romaine [...]

Article 22 – Seront tenus les maîtres de faire fournir, par chaque semaine, à leurs esclaves, âgés de dix ans et au-dessus, pour leur nourriture, deux pots et demi mesure de Paris¹, de farine de manioc ou trois cassaves² pesant chacune deux livres et demie au moins, ou autre chose équivalente, avec deux livres de bœuf salé, ou trois livres de poissons ou autres choses à proportion [...]

Article 44 – Déclarons les esclaves être meubles et comme tels entrer dans la communauté, n'avoir point de suite par hypothèque³ [...]

- 1. mesure de Paris : environ 1,8 litre
- 2. cassaves : galettes de farine de manioc
- 3. n'avoir point de suite par hypothèque : les esclaves ne pouvaient être considérés comme des objets de garanties mais pouvaient être considérés comme des objets de saisie comme d'autres biens.

Extraits du **code noir**, 1685

- Les captifs, vendus comme esclaves, sont placés dans des « habitations » pour travailler. Ces habitations sont essentiellement des sucreries (plantation de cannes à sucre, transformation de la canne en sucre). Existent aussi des caféières, des cotonneries, des indigoteries, des cacaoyères. Ce sont des lieux très organisés.
- Chaque maître fait ce qu'il souhaite de ses esclaves considérés comme des « meubles ». Le *code noir*, promulgué en **1685** sous Louis XIV, réglemente la vie de ses esclaves dans les colonies françaises.